

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
De MORNAC-SUR-SEUDRE
Du LUNDI 20 JUIN 2016 à 19 h 00

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 13 juin 2016, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

PRÉSENTS :

M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jean-Marie CHUSSEAU - M. Jacky HALLARD – M. Serge MIQUEL - Mme Annick TETAUD – M. Rénaud BARBOT - Mme Patricia SAÏD - M. Emmanuel CRÉTIN - M. Xavier MINGUEZ - M. Guillaume MARTIN - Mme Annick GOULEVANT .

Date de la convocation : **le 13 juin 2016.**

Absents excusés : 4 M. Michel JEAN – Muriel BOYER – Jean FAYOLLE – Gaëlle SABOURAUD

Absent non excusé : **0**

Procurations : M. Michel JEAN représenté par M. Gilles SALLAFRANQUE

Mme Muriel BOYER représentée par Mme Annick TÉTAUD

M. Jean FAYOLLE représenté par M. Guillaume MARTIN

Mme Gaëlle SABOURAUD représentée par Mme Patricia SAÏD

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **Mme Saïd Patricia** et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

06 / 47 - Subvention aux Associations et autres 2016

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité des membres présents, les subventions aux associations suivantes :

Associations	Montant accordé en 2015	Demande 2016	Propositions de la Commission	Décision du Conseil Municipal
Club de Loisirs	300.00 €	Pas de montant	300.00 €	300.00 €
Seudre et Mer	1 100.00 €	1 150.00 €	1 150.00 €	1150.00 €
A.D.L. Bibliobus	80.00 €	0.10 € / habitant	80.00 €	80.00 €
Pensionnés de la Marine Presqu'île d'Arvert	100.00 €	150.00 €	100.00 €	100.00 €
Terramornac	400.00 €	Pas de montant	400.00 €	400.00 €
Fêtes Romanes	600.00 €	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Labayaga	1 200.00 €	1 200.00 €	1 000.00 €	1000.00 €
Huître Pédagogique	400.00 €	450,00 €	400.00 €	400.00 €
Kayak et nature	500.00 €	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Comité des Fêtes	450.00 €	250.00 €	250.00 €	250.00 €
Cyclo-Club	300.00 €	350.00 €	300.00 €	300.00 €
Coop Scolaire	165.00 €	Remb de frais		
Divertimento	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Semaine bleue	160.00 €	160.00 €	160.00 €	160.00 €
Les Restaurants du Coeur	0.00 €	Pas de montant	Rien	
Secours catholique	0.00 €	Pas de montant	Rien	
Ligue contre le cancer	0.00 €	Pas de montant	Rien	
A F scléroses en plaques	0,00 €	Pas de montant	Rien	
France Alzheimer	0.00 €	Pas de montant	Rien	
Un espoir pour Julie	0.00 €	Pas de montant	Rien	
ADMR	0.00 €	Pas de montant	Rien	
Solidarité Paysans	0.00 €	Pas de montant	Rien	
Amicale Pompiers de Royan	0.00 €	Pas de montant	Rien	
TOTAL	5 795.00 €		5 440.00 €	5440.00

06 /48 - SALLES DU PORT : Demande de Fonds de Concours de la CARA pour la rénovation des Salles du Port (2^{ème} partie)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de faire des travaux de grosses réparations dans la partie non rénovée des salles du port, bâtiments inutilisés depuis 2012 suite à l'avis défavorable de la commission de sécurité (plafond non M1 et électricité non-conforme). Une déclaration préalable a été déposée et l'arrêté de non-opposition a été délivré le 4 janvier 2016.

Monsieur le Maire rappelle que des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat (D.E.T.R) et du département.

Le montant de ces travaux s'élèverait à :

Désignations	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie Gros oeuvre	12 815,00 €	15 378,00 €
Couverture	8 943,00 €	10 731,60 €
Zinguerie	2 025,92 €	2 431,10 €
Remplacement des portes et fenêtres	9 289,95 €	11 147,94 €
Doublage et isolations des murs intérieurs	10 782,50 €	12 939,00 €
Volets	3 943,49 €	4 732,18 €
Electricité et chauffage	3 974,30 €	4 769,16 €
Carrelage	5 886,90 €	7 064,28 €
Peintures intérieures et extérieures	7 658,54 €	9 190,25 €
TOTAL	65 319,60 €	78 383,51 €

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

		Taux	Montant (HT)
D.E.T.R.	sollicitée	25 % du HT	16 329,90 €
Conseil Départemental	acquise	30 % du HT (sur 60 775 € retenu)	18 232,50 €
SOUS TOTAL			34 562,40 €
C.A.R.A.	sollicitée	La moitié du reste	15 378,60 €
TOTAL des Subventions		76,45 % du HT	49 941,00 €
AUTOFINANCEMENT		23, 54 % du HT	15 378,60 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** à l'unanimité :

- décide de réaliser ces travaux ; le financement étant prévu au budget 2016;
- sollicite le fonds de concours de la C.A.R.A pour un montant de 15 378,60 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

06 / 49 - Sollicitation de la dénomination commune touristique

Vu la loi n° 2008-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme, concernant notamment la réforme des communes touristiques et des stations classées,

Vu le Code du Tourisme, notamment les articles L 133-11 à L 133-18, L 134-1 à L 134-5,

Vu le décret n° 2008-884 du 02 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme,

Monsieur le Maire expose qu'un décret du 2 septembre 2008 prévoit trois conditions pour un classement en commune touristique :

- la présence d'un office de tourisme classé,

- l'organisation "en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif",
- une capacité d'hébergement d'une population non permanente répondant à un ratio minimal par rapport à la population permanente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité**

- **de solliciter auprès de Monsieur le Préfet la dénomination de « commune touristique »**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.**
- **la dénomination « commune touristique », si dénomination il y a, sera délivrée pour une durée de 5 ans.**

06 / 50 - Mise en place d'un distributeur de jetons touristiques

Le réseau des « Villages de Pierres et d'eau », réuni le 12 avril dernier, a rencontré l'entreprise Wika Dimo, spécialiste dans la production et l'installation d'appareils automatiques destinés aux touristes. Les membres de l'association présents ce jour-là, ont été séduits par le concept et proposent l'installation d'un distributeur de jetons touristiques dans les 13 villages labellisés.

Chaque village installerait dans un lieu stratégique un distributeur à jetons. Il n'y aura aucun frais à prévoir pour la commune, l'entreprise s'occupera de fournir le matériel, de l'installer, de l'entretenir, et de le remplacer si besoin. C'est un support de communication gratuit pour notre réseau, et il pourra susciter pour le visiteur une envie de collectionner tous les jetons VPE, en se déplaçant dans chaque village.

Le coût d'un jeton pour le visiteur est de 2 €. 33 % du bénéfice sera reversé par l'entreprise à la commune (soit 0,66 €). Le village devra s'engager à reverser 50 % de son bénéfice (soit 0,33 €/jeton) à l'association VPE afin de maintenir les finances de l'association saine et si possible pour communiquer davantage sur de nouveaux supports.

Le temps estimé pour la mise en place de ce projet est de 4 mois minimum (création visuel, jeton, installation sur place, mise en fonctionnement, promotion). L'objectif serait de mettre en place avant la prochaine réunion. En effet, ce projet verra le jour que si les 13 villages donnent un avis favorable à sa mise en place.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- . **Accepte l'installation d'un distributeur à jetons touristiques du réseau « Villages de Pierres et d'eau » sur sa commune,**
- . **Décide le reversement de 50 % de son bénéfice à la fin de l'année à l'association «Villages de Pierres et d'eau »,**
- . **Charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante avec l'association «Villages de Pierres et d'eau » et l'entreprise Wika Dimo.**

06 / 51 - DIA supérieure à 200 000 €

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 Euros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 03.05.2016, Me Lapegue Notaire à Royan (17) pour la vente de la propriété située 21 rue du port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- . **de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.**

06 / 52 – Décision durée d’amortissement sur investissements

Suivant les normes comptables « M 14 » pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de définir une durée d’amortissement pour les investissements « immobilisations incorporelles ».

Monsieur HALLARD, Adjoint aux finances, propose une durée d’amortissement pour les comptes suivants :

Budget de la commune

2051 : concessions et droits assimilés (logiciels) durée d’amortissement : 2 ans

Budget du port

2184 : biens amortissables (bancs en pierre) : durée 2 ans

2318 : biens amortissables (réfection du quai) : durée 5 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents ces durées.

06 / 53 – Demande remise gracieuse de pénalités

Nous avons reçu un administré habitant « La Coqueterie », il m’informe qu’une notification de la trésorerie a été transmise le 10/03/2016 et le 24/03/2016 lui demandant de régler sa taxe d’urbanisme avec une majoration de 72 € et 179 € d’intérêts de retard. Sur les documents figurent une erreur d’adresse ou plutôt adresse incomplète car il est noté 27 lot « la coqueterie » à la place de la rue du moulin à vent. Cette personne nous a demandé de faire un courrier de demande de remise gracieuse de pénalités à la Trésorerie, cela a été fait le 18 avril 2016.

Le 6 mai 2016, en retour une lettre explicative de la Trésorerie demandant au conseil de délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents :

. de ne pas accorder la remise gracieuse des pénalités

06 / 54 – Admission en non valeur

Nous avons reçu de la Trésorerie une demande d’admission en non valeur d’état de taxe d’urbanisme concernant un permis de construire situé dans le lotissement « le jardin des sirènes », les biens de cette propriété ont été saisis et la taxe d’urbanisme n’a pu être payé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité :

. de ne pas admettre en non valeur le dossier référencé PC 24710N0011.

AFFAIRES DIVERSES

Choix de l’entreprise – Rideaux salle du port

Les devis suivants sont présentés au conseil municipal :

Fournisseur	Désignation	Montant TTC
Mme JAUD	Stores (enroulement treuil et manivelle)	4 520,58 € TTC
Geay menuiserie	Stores à bandes verticales	2 245,32 € TTC
	Stores rouleau vertical standard	1 210,66 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide ... :

. de retenir Geay menuiserie pour un montant de 1 210,66 € TTC (couleur vert)

Bibliothèque – devis complément mobilier

Il est nécessaire de compléter le mobilier existant, le devis suivant est présenté :
. D.P.C pour un montant de 2 100,35 € TTC. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Association « Equilibre »

Le conseil municipal valide l'action de l'association Equilibre dans le cadre de la prévention de la délinquance sur la commune.

Départ M. le Directeur de l'école

M. Minguez indique que le Directeur de l'école part, car il a demandé un autre poste et demande si le conseil municipal fait quelque chose pour son départ. Monsieur le Maire précise que jusqu'à présent la municipalité organise un pot que pour les départs en retraite.

Liste des délibérations par numéros d'ordre

06 / 47 - Subvention aux Associations et autres 2016

06 /48 - SALLES DU PORT : Demande de Fonds de Concours de la CARA pour la rénovation des Salles du Port (2^{ème} partie)

06 / 49 - Sollicitation de la dénomination commune touristique

06 / 50 - Mise en place d'un distributeur de jetons touristiques

06 / 51 - DIA supérieure à 200 000 € - 21 rue du port

06 / 52 – Décision durée d'amortissement sur investissements

06 / 53 – Demande remise gracieuse de pénalités

06 / 54 – Admission en non valeur

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	A donné procuration
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	A donné procuration
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	A donné procuration
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	A donné procuration
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale	
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016